S/PV 8377 **Nations Unies** 



Présidente:

## Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**Provisoire** 

(Bolivie (État plurinational de))

 $8377^{\rm e}$  séance Lundi 22 octobre 2018, à 10 heures New York

M. Yao Shaojun Membres: Côte d'Ivoire..... M. Ipo M. Cohen M. Amde

M<sup>me</sup> Cordova Soria.....

Fédération de Russie..... M. Polyanskiy France.... Mme Gueguen M. Ndong Mba Kazakhstan M. Temenov Koweït M. Almunayekh

M<sup>me</sup> Gregoire Van Haaren Pays-Bas....

M. Meza-Cuadra Pérou. Mme Wronecka Pologne Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . M. Allen

Suède M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/912)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 5.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/912)

La Présidente (parle en espagnol) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à participer à la présente séance.

M. Mamabolo participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Johannesburg.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/912, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Mamabolo.

M. Mamabolo (parle en anglais): C'est pour moi un honneur d'informer le Conseil de sécurité une fois de plus sur la situation au Darfour et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), notamment le processus de restructuration et de réduction des effectifs de la mission. Des informations détaillées sur ces questions figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2018/912), publié le 12 octobre, qui porte sur la période allant du 11 juin au 8 octobre.

Avec l'adoption de la résolution 2429 (2018) le 13 juillet, nous avons sérieusement entamé la restructuration et la réduction des effectifs de l'Opération. Conformément au Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/530), nous sommes en train de transférer le quartier général de l'Opération d'El-Fasher à Zalingei, et bureau du Représentant spécial conjoint à Khartoum.

La mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan, est en train de mettre la dernière main aux fonctions de liaison avec les États, ce qui facilitera la collaboration pendant toute la durée de la transition de la mission et de son retrait à terme.

La mission est en bonne voie de réduire la composante militaire de 3 265 personnes d'ici à décembre et de 1 420 autres d'ici au 30 juin 2019. La composante police gardera un effectif total de 2500 personnes. La composante militaire maintiendra sa présence dans les zones de responsabilité redéfinies de la région du Jebel Marra, tout en mettant l'accent sur les fonctions traditionnelles de maintien de la paix et en conservant la flexibilité nécessaire pour réagir dans le reste du Darfour, lorsque la situation l'exige. Parallèlement à la réduction de la composante militaire, la suppression de 1 184 postes de personnel civil d'ici au 30 juin 2019 est en cours d'élaboration finale. Ce total comprend 189 postes internationaux, 935 postes nationaux et 60 postes de Volontaire des Nations Unies. Si elle est approuvée par les organes budgétaires, la suppression proposée sera menée en trois phases, 385 postes devant être supprimés d'ici au 31 décembre, 89 d'ici au 31 mars 2019 et 710 d'ici à la fin de juin 2019. Compte tenu des réductions de contingents et d'effectifs, il est proposé de fermer cinq équipes en octobre - trois en novembre et deux en décembre – et trois quartiers généraux de secteur – à Nyala, Daeïn et Geneina – d'ici au 30 juin 2019. Nous continuons de suivre l'impact sur la sécurité et la protection des civils dans les zones dont la MINUAD s'est retirée. Jusqu'à présent, nous n'avons constaté aucune incidence négative.

Comme l'exige l'approche à deux volets de la mission, la MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont engagé le dialogue avec le Gouvernement soudanais sur la mise au point définitive du modèle de transition pour les zones situées en dehors de la région du Jebel Marra. Il repose sur un système de collaboration intégré des organismes des Nations Unies par le biais d'activités conjointes d'analyse, de planification et d'exécution, dans le but de parvenir à la stabilisation afin d'éviter une reprise du conflit. Comme les membres du Conseil s'en souviendront et tel qu'il est décrit dans le Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général, ce concept envisage que des bureaux de liaison communs aux organismes des Nations Unies soient mis en place dans les capitales du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour oriental et du Darfour occidental.

En conséquence, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies se sont mis d'accord sur les éléments d'un modèle définissant les fonctions de liaison avec les États, qui prévoit l'exécution conjointe de programmes qui feront fond sur les efforts entrepris par la MINUAD au fil des ans. Ce modèle permet à la MINUAD et à l'équipe de pays des Nations Unies de se mettre d'accord sur la marche à suivre pendant la période de transition de deux ans.

Notre réunion d'aujourd'hui va se pencher également sur les critères réalistes et réalisables pour le retrait de la MINUAD, conformément aux nouvelles priorités de la Mission, relatives à la protection des civils, la surveillance des droits de l'homme et le signalement de toute atteinte à ces droits; la facilitation de l'aide humanitaire; l'appui au règlement par la médiation des conflits intercommunautaires ou des autres conflits locaux, y compris grâce à l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits; ainsi que la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires.

Comme les membres du Conseil l'auront constaté, le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD en date du 12 octobre donne des détails sur ces critères bien définis et sur les progrès accomplis dans la réalisation des priorités stratégiques de la MINUAD. Il convient de noter que la nouvelle série d'indicateurs pour ces critères proposés tient compte de l'évolution positive de la situation en matière de sécurité au Darfour en particulier et au Soudan en général. Ces indicateurs sont non seulement réalistes et mesurables dans le temps, mais ils sont également centrés sur le Gouvernement soudanais, à qui revient en fin de compte la responsabilité de fournir des services de base à ses citoyens au Darfour.

J'ai le plaisir de signaler, comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général ces derniers mois, que la situation actuelle au Darfour demeure relativement calme et pacifique, à l'exception de quelques zones du Jebel Marra où le conflit armé entre le Gouvernement et les forces rebelles fait toujours rage. En outre, quelques affrontements intercommunautaires ont été signalés. Toutefois, en dépit de ces progrès, la MINUAD a constaté que les tensions relatives aux terres et aux ressources entre éleveurs et agriculteurs se sont intensifiées, en particulier s'agissant des personnes déplacées et des personnes qui ont regagné leur foyer.

Le Conseil prendra également note du fait que, pour la première fois, l'Armée de libération du Soudanfaction Abdul Wahid (ALS-AW) a également déclaré un cessez-le-feu unilatéral de trois mois, du 20 septembre au 18 décembre, afin de permettre un accès humanitaire sans entraves aux zones du Jebel Marra où se sont produits des glissements de terrain. Toutefois, les 20 et 21 septembre, les Forces armées soudanaises auraient attaqué les positions de l'ALS/AW à Saboun el-Fag, Gur Lambung, Kouilla et Amra, toutes situées dans la zone située au nord-est de la base d'opérations de Kass au Darfour méridional. Trois membres de l'ALS/AW auraient été tués.

Entre le 12 et le 14 octobre, des affrontements internes ont éclaté entre deux factions de l'ALS/AW dans deux villages situés à environ deux kilomètres à l'est et au nord-est de la base d'opérations temporaire de Golo en raison de différends liés à la participation à la signature d'un accord de paix avec le Gouvernement soudanais. Ces affrontements internes ont fait huit morts et la situation dans les deux villages demeure tendue. Je tiens à signaler que lors des glissements de terrain qui ont touché récemment la zone de Tagule dans le Jebel Marra, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont conjointement fourni une aide humanitaire et ont bénéficié de la coopération du Gouvernement soudanais et des éléments de l'ALS/AW dans les zones qui sont sous leur contrôle.

Je dois toutefois indiquer qu'en dépit de l'amélioration des conditions de sécurité, les attaques systématiques, les voies de fait, la destruction de fermes, les actes de harcèlement, l'occupation des terres et les vol de bétail continuent de susciter des préoccupations subsistent parmi les déplacés. Au cours de cette période, six affrontements intercommunautaires relatif au vol de terres et de bétail, qui ont fait 18 morts, ont été signalés. La MINUAD continue de mettre l'accent sur l'alerte rapide, les mesures préventives, le renforcement des capacités et les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, en collaboration avec les autorités gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies, les responsables locaux et les institutions compétentes.

Les partenaires humanitaires continuent de fournir une assistance aux personnes qui en ont besoin dans les cinq États du Darfour, en dépit des ressources limitées. L'accès à certaines zones du Jebel Marra au Darfour méridional et au Darfour central a été entravé en raison des affrontements armés et des pluies, qui ont rendu certaines routes impraticables, entraînant des déplacements de civils et la destruction de maisons et de biens au Darfour occidental, méridional et central. On trouvera dans le rapport spécial du Président de

18-33307 **3/14** 

la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/530) des précisions sur le nombre de personnes vulnérables qui ont reçu une assistance, de personnes qui ont été déplacées pendant la période considérée et de personnes dont les cas ont été vérifiés et enregistrés.

Les préoccupations en matière de droits de l'homme continueront d'être un critère important auquel le Gouvernement soudanais, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale doivent accorder la plus haute attention. Au cours de la période à l'examen, le nombre de nouveaux cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits a baissé, la MINUAD ayant recensé 134 nouveaux cas et 304 victimes, alors que 169 cas et 508 victimes avaient été recensés entre le 16 février et le 10 juin. Il s'agit essentiellement de voies de fait, de meurtres, d'activités criminelles, d'enlèvements et de violences sexuelles et sexistes, qui créent un environnement hostile à l'intérieur et aux alentours des camps de déplacés. Nous devons nous attacher à renforcer la capacité du Gouvernement soudanais de faire face à ces défis et de s'acquitter de sa responsabilité première de protéger les civils et les déplacés, d'assurer la sécurité et de remédier au climat de méfiance qui fait que ces incidents ne sont pas signalés aux autorités, ainsi qu'à l'absence de services de l'ordre adéquats et à l'incapacité de fournir des services sociaux de base.

La MINUAD continue de coopérer avec le Gouvernement soudanais pour renforcer les capacités des membres de l'appareil de justice pénale afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions. Je voudrais informer le Conseil que des préparatifs sont en cours pour engager un débat constructif avec le Gouvernement soudanais sur la nécessité d'ouvrir au Soudan un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément à la résolution 2429 (2018).

La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour se poursuit, mais à un rythme lent en raison des contraintes liées aux capacités et aux ressources. Le processus de dialogue et de consultation interne au Darfour a tenu une réunion à Khartoum le 13 août, au cours de laquelle il a été décidé de proroger ce processus jusqu'au 31 décembre. Les participants ont indiqué que le processus se heurtait à des difficultés importantes, liées au financement et à la reconfiguration en cours de la MINUAD.

Le 23 septembre, j'ai rencontré, à Khartoum, les membres des commissions issues du Document de Doha

pour la paix au Darfour et nous avons discuté de la voie à suivre pour la mise en œuvre intégrale du Document de Doha. Ils ont convenu qu'il était nécessaire d'explorer d'autres possibilités de financement et d'envisager d'autres moyens d'obtenir l'appui d'un plus grand nombre de donateurs. Cette réunion faisait suite aux recommandations de la 13<sup>e</sup> réunion de la Commission de suivi, qui a eu lieu le 11 juillet à Doha.

En ma qualité de Médiateur en chef conjoint, j'ai continué de dialoguer avec le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité à l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin qu'ils puissent surmonter leurs divergences et approuver et signer un cadre préalable aux négociations qui faciliterait la signature d'un accord de cessation des hostilités et la reprise des négociations politiques, conformément à la feuille de route du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les contacts avec les mouvements non signataires se poursuivent. J'appelle toujours les mouvements et le Gouvernement à participer sérieusement à l'achèvement des négociations. Je continuerai, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Gouvernement gatarien, d'exercer des pressions qui, je l'espère, aboutiront à l'heureuse conclusion de la feuille de route. Nous avons reçu un appui considérable de la part du Gouvernement allemand, de la et des Gouvernements britannique et des États-Unis.

Récemment, le 19 septembre, j'ai fait un exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et annoncé qu'à ce jour, tous les efforts visant à faire participer le dirigeant de l'Armée de libération du Soudan (ALS), Abdul Wahid Nour, au processus de paix, ont échoué. J'exhorte le Conseil à envisager une action sévère contre le dirigeant de l'ALS car, de l'avis général, il préfère la belligérance et la lutte armée à la cessation des hostilités et à un processus politique. Il est très peu probable que sa position change dans un avenir proche. Le Conseil de sécurité souhaitera peutêtre examiner quelles mesures il pourrait prendre contre le dirigeant de l'ALS.

La Présidente (parle en espagnol) : Je remercie M. Mamabolo de son exposé d'aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Amde (Éthiopie) (parle en anglais) : Nous remercions le Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo, de son exposé détaillé.

Nous constatons avec satisfaction que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer au Darfour. Face aux conflits intercommunautaires qui se maintiennent à un faible niveau et à la criminalité qui diminue, nous saluons les efforts du Gouvernement, ainsi que l'engagement concerté des pouvoirs publiques, des dirigeants locaux et des forces de sécurité. Cela témoigne de la décision du Conseil de sécurité de fixer les conditions pour le retrait du Soudan de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), sur la base du modèle de transition proposé décrit dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/530). La situation au Darfour ne peut plus être qualifiée de conflit armé entre les forces gouvernementales et des acteurs non étatiques. Le problème, désormais, c'est l'absence de développement, accentuée par la permanence de la crise humanitaire et la persistance des atteintes aux droits de l'homme.

Le Gouvernement soudanais déploie des efforts considérables pour trouver des solutions durables afin d'alléger les souffrances de la population du Darfour. Il s'emploie à combler le vide qui pourrait être créé par la fermeture des bases d'opérations de la MINUAD, en mettant en place des institutions garantes de l'état de droit et chargées du maintien de l'ordre. La campagne de collecte d'armes, par exemple, a considérablement atténué la violence intercommunautaire. Toutefois, il est clair que ses efforts ont été entravés par un manque de capacités et de ressources. Le Gouvernement a besoin d'une aide substantielle de la part de la communauté internationale, laquuelle jusqu'à présent peine à être fournie.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes félicités de la décision de la Vice-Secrétaire générale et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine d'organiser, en marge du débat général, une manifestation de haut niveau sur la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement au Darfour. Cette réunion a permis de souligner avec succès la nécessité cruciale de financer la transition au Darfour et d'appuyer l'approche systémique. Nous osons espérer que la conférence

d'annonce de contributions qui a été proposée, et qui sera l'occasion pour les donateurs de prendre des engagements financiers, se tiendra sans tarder.

Cela est particulièrement important. Les progrès impressionnants réalisés au Darfour ne peuvent être assurés que par un financement durable des efforts de développement du Gouvernement, ainsi que par des dispositifs de financement appropriés pour donner les moyens aux organismes et programmes de l'équipe de pays des Nations Unies de travailler et d'améliorer leurs travaux. La communauté internationale a trop investi au Darfour et ne peut risquer d'essuyer un échec faute de ressources. L'investissement dans les efforts de relèvement et de consolidation de la paix au Darfour reste nécessaire pour éviter une reprise du conflit, qui reste une possibilité tant que l'amélioration significative des conditions de sécurité ne s'accompagne pas de progrès dans le processus politique.

Les groupes rebelles ne manifestent aucun intérêt réel à garantir la paix au Darfour. Ils retirent d'énormes bénéfices des activités criminelles menées dans les États voisins et n'ont aucun avantage réel à rechercher la paix. Il est temps, à notre avis, d'opérer un changement de paradigme dans l'approche du processus de paix politique au Soudan et d'exercer de réelles pressions sur ces groupes. Ils ne doivent pas être autorisés à tirer profit de leurs activités illégales dans les États voisins, en utilisant le processus de paix au Darfour comme prétexte. S'ils s'obstinent dans leur refus de participer sérieusement au processus de paix, le Conseil doit les traiter comme des groupes criminels transnationaux organisés et non comme des rebelles du Darfour.

Dans ce contexte, nous félicitons le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'avoir décidé d'envisager activement de prendre les mesures qui s'imposent contre ceux qui continuent d'entraver les efforts en faveur de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables au Darfour. Nous exhortons les groupes armés à s'associer au processus de paix avant l'expiration du délai fixé. Nous espérons sincèrement que le Conseil de paix et de sécurité prendra immédiatement des mesures strictes contre les groupes qui ne répondent pas à son appel à la paix.

Les activités d'Abdul Wahid et de ses groupes dans le Jebel Marra font déjà des victimes parmi les civils. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé à Abdul Wahid de cesser de provoquer des affrontements meurtriers qui continuent de causer des morts inutiles et des déplacements de civils. Il a demandé au Conseil

18-33307 5/14

de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble de suivre son exemple. Abdul Wahid a publiquement admis qu'il n'était intéressé par aucun processus de paix. Il n'y aucune raison pour que le Conseil de sécurité n'agisse pas contre un comportement aussi ouvertement belligérant. M. Wahid doit assumer les conséquences de son rôle nocif et destructeur. Nous attendons avec intérêt de recevoir la déclaration du Groupe d'experts sur le Soudan et que les options possibles à cet égard nous soient présentées.

Nous ne doutons pas que l'amélioration générale de la situation au Darfour, qui a permis l'importante réduction des effectifs de la MINUAD et la planification de son retrait à terme en 2020, permet également d'apporter des changements majeurs au régime de sanctions au Soudan. Le Conseil de sécurité a déjà accepté de réexaminer le régime de sanctions à la lumière de l'évolution positive de la situation. Nous espérons que des mesures seront prises en ce sens le plus tôt possible, et nous sommes prêts à y participer de manière constructive, ce qui, à notre avis, est particulièrement important, tant en raison de l'amélioration sensible de la situation sur le terrain qu'en raison du rôle décisif du Gouvernement en matière de paix et de sécurité, notamment de lutte contre le terrorisme, de lutte contre la traite des êtres humains et les migrations illicites et de facilitation des secours humanitaires. Le Soudan a énormément contribué aux progrès décisifs du processus de paix au Soudan du Sud. Par ailleurs, la coopération du Gouvernement avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et son Groupe d'experts sur le Soudan, ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies, a toujours été constante.

Il est urgent de lever l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement soudanais. La principale raison d'être de cet embargo sur les armes n'existe plus, et le Gouvernement soudanais a besoin de pouvoir mieux sécuriser et contrôler ses frontières. La porosité des frontières fait peser une menace réelle sur la paix et la sécurité régionales. La sécurité des frontières exige un déploiement militaire efficace, ainsi que la libre circulation des contingents et des équipements militaires. L'heure est venue de permettre au Soudan de disposer des moyens nécessaires pour protéger ses frontières et sa sécurité.

M. Almunayekh (Koweït) (parle en arabe) : Avant tout, je tiens à exprimer mes condoléances à nos frères de la République du Soudan à la suite du décès de l'ancien Président, le maréchal Abdel Rahman Swar Al-Dahab. Que Dieu garde son âme.

Je tiens, par ailleurs, à remercier le Représentant spécial conjoint pour le Darfour, M. Mamabolo, de son exposé fort utile sur les activités de l'Opération hybride Union africaine—Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Dans le cadre de notre discussion d'aujourd'hui, j'aborderai quatre points : les conditions de sécurité au Darfour, les déplacés, la stratégie de sortie de la MINUAD et, enfin, l'examen stratégique de la mission et ses indicateurs.

Premièrement, concernant la situation en matière de sécurité, nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2018/912), qui souligne que les conditions de sécurité se sont améliorées dans la plupart des régions du Darfour, et que la criminalité a reculé. Il ne fait aucun doute que c'est là un signe positif que nous devons mettre à profit pour instaurer une sécurité et une stabilité totales au Darfour. Nous insistons sur la nécessité d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement soudanais pour étendre sa souveraineté sur tout le territoire national et assumer sa responsabilité première en matière de protection des civils. Nous nous félicitons de l'unité avec laquelle le Conseil a adopté la résolution 2429 (2018), qui a permis de réduire la composante militaire de la MINUAD. C'est la preuve que la stabilité perdure au Darfour et que les besoins en contingents militaires des Nations Unies dans la région diminuent.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question du sort des déplacés. La lutte contre les factions rebelles au Jebel Marra a provoqué le déplacement de certains habitants du Darfour, au même titre que les inondations et les fortes pluies, selon le rapport du Secrétaire général. Il importe donc d'avoir conscience de deux choses lorsqu'on parle des déplacés et de leur nombre : les déplacements ne sont pas exclusivement dus aux causes profondes du conflit; le Darfour, après avoir assisté au retour des personnes déplacées, a vu une nouvelle vague de déplacements. Dans l'ensemble, par rapport aux chiffres de l'année dernière et des années précédentes, on peut dire que le nombre de personnes déplacées continue à diminuer. D'après le rapport, les personnes déplacées se heurtent à plusieurs facteurs, dont la présence de groupes armés dans les camps. C'est pourquoi il est important que la campagne de collecte d'armes au Soudan se poursuive.

Troisièmement, s'agissant de la stratégie de sortie de la MINUAD, la résolution 2429 (2018) a eu

une incidence notable en encourageant le Gouvernement soudanais à poursuivre sa coopération avec toutes les parties afin de mener à bien ladite stratégie d'ici à 2020. À la réunion du Conseil des ministres de la région arabe qui s'est tenue au Caire en septembre, la Ligue des États arabes s'est félicitée de cette résolution, ainsi que des efforts du Soudan pour en atteindre les objectifs. Nous prenons note également de l'annexe du rapport du Secrétaire général et des indicateurs qui y sont proposés, qui sont conformes au Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous notons que la Commission de suivi du Document de Doha continue de s'attacher à mettre en œuvre le Document.

Quatrièmement, pour ce qui concerne la stratégie de sortie et ses indicateurs, comme nous l'avions indiqué à la séance du Conseil sur la MINUAD en mars (voir S/PV.8202), le mandat de la MINUAD et les rapports du Secrétaire général portent sur le Darfour. Par conséquent, les indicateurs ne devraient pas s'appliquer au territoire soudanais au-delà du Darfour. Comme l'a souligné en juillet l'Envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères de l'État frère du Qatar, dans le sillage de la treizième réunion de la Commission de suivi – à laquelle ont participé des membres du Conseil –, 85 % des dispositions du Document de Doha ont été appliquées. Les indicateurs devraient donc se concentrer sur les éléments qui n'ont pas encore été mis en œuvre.

Le Soudan a cruellement besoin de l'appui des donateurs, qui doivent honorer leurs engagements. Je salue les efforts du mécanisme conjoint mis en place entre le Soudan et la Ligue des États arabes pour assurer le suivi et la mise en œuvre des projets de développement arabes au Darfour. Une conférence des donateurs devrait être organisée en appui au Soudan, afin de l'aider à passer de la phase de maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix.

Pour terminer, il est temps que le Conseil renforce son appui au Soudan tandis qu'il s'efforce de trouver des solutions politiques pour instaurer la paix dans le pays et dans les pays voisins. Le Soudan doit être soutenu si nous voulons que la sécurité et la stabilité prévalent sur ses territoires et dans l'ensemble de la région.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (parle en espagnol): Puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que l'État plurinational de Bolivie a assumé la présidence du Conseil, permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter très sincèrement du dynamisme du Conseil et de son important programme de travail en ce mois d'octobre, durant lequel il faut

notamment souligner la visite effectuée en République démocratique du Congo.

Je tiens à remercier M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), du rapport très complet (S/2018/912) qu'il vient de nous présenter. Son exposé nous a brossé un tableau détaillé de la situation qui règne actuellement dans la région du Darfour, et nous l'en félicitons.

L'exposé que nous venons d'entendre met en évidence une amélioration relative de la situation générale en matière de sécurité au Darfour où, durant la période considérée, aucun combat notable n'a été constaté entre les forces gouvernementales et les groupes armés, ce qui mérite d'être signalé. Toutefois, le Gouvernement équato-guinéen se préoccupe de la situation humanitaire, qui reste précaire dans cette région, tout en félicitant le Gouvernement soudanais d'avoir créé les conditions propices à la poursuite d'une amélioration de la situation au Darfour. Nous l'exhortons à continuer de travailler dans ce sens, comme il l'a fait lorsqu'il a pris la décision de prolonger unilatéralement le cessez-le-feu jusqu'au 31 décembre prochain. À cet égard, la Guinée équatoriale appuie de tout son poids le Gouvernement soudanais dans la recherche d'une solution définitive qui se traduira par une paix irréversible au Darfour.

Pour atteindre cet objectif, la République de Guinée équatoriale estime que, à ce stade, l'ONU, l'Union africaine, la communauté internationale et la communauté des donateurs en général doivent appuyer davantage aussi bien le Soudan que la MINUAD, afin qu'ensemble, ils puissent remédier aux causes profondes de la crise qui continue de donner lieu à des actes de violence isolés dus à des différends fonciers, comme les affrontements intercommunautaires, qui requièrent des efforts de médiation et de réconciliation si nous voulons prévenir ces conflits et y mettre un terme.

L'autre aspect est l'impérieuse nécessité d'appuyer la campagne de collecte d'armes du Gouvernement soudanais. La pleine mise en œuvre de cette campagne est nécessaire non seulement pour améliorer le calme relatif qui règne au Darfour, mais également en vue de rétablir une paix définitive dans la région, en particulier compte tenu du fait que cette importante campagne est en train d'être mise en œuvre dans la région du Jebel Marra.

18-33307 7/14

La République de Guinée équatoriale exhorte le Gouvernement soudanais à faire en sorte, comme nous l'avons observé dans le secteur de la sécurité, que des progrès soient réalisés sur le plan politique grâce à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour afin de parvenir à un cessez-le-feu total. C'est pourquoi il importe de renforcer l'appui au processus politique qu'est en train d'appliquer le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

À cette fin, et pour montrer au Conseil comment il peut appuyer les efforts visant à faire sortir de l'impasse les négociations entre le Gouvernement et les mouvements rebelles au Darfour en ce qui concerne la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui a été adopté en 2011, nous estimons qu'il est nécessaire d'inviter le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Président Thabo Mbeki, à présenter un exposé au Conseil pour l'informer des initiatives entreprises à cette fin. La dernière fois que le Président Mbeki a présenté un exposé au Conseil était le 12 janvier 2017, il y a presque deux ans.

Ma délégation félicite chaleureusement le Gouvernement soudanais, le Représentant spécial conjoint et Chef de la MINUAD, M. Mamabolo, et tout le personnel de la Mission du travail louable qu'ils accomplissent. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts de médiation intercommunautaire et gouvernementale pour améliorer la vie de la population du Darfour, et ce afin que la tranquillité précaire et relative qui règne actuellement dans la région aboutisse à l'instauration d'une paix durable dans toute la région du Darfour.

Enfin, nous appuyons résolument la recommandation formulée par M. Mamabolo, qui encourage le Conseil à envisager d'adopter des sanctions contre les groupes rebelles et les groupes armés récalcitrants qui ne veulent pas entendre raison et s'asseoir à la table des négociations, comme dans le cas du dirigeant Abdul Wahid.

**M.** Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): À l'instar des autres orateurs, nous remercions sincèrement le Représentant spécial conjoint pour le Darfour, M. Mamabolo, de son exposé détaillé sur le rapport trimestriel concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2018/912).

Comme les précédents orateurs, nous sommes encouragés par l'amélioration continue des conditions de sécurité au Darfour, ainsi que par la réduction globale nombre d'affrontements intercommunautaires, du de l'activité criminelle et des incidents relatifs aux droits de l'homme. La campagne de collecte des armes en cours et le déploiement des forces de sécurité gouvernementales ont contribué à améliorer la sécurité et à consolider l'autorité du Gouvernement au Darfour. Le Kazakhstan salue la volonté de Khartoum d'améliorer la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que la radiation des forces gouvernementales de l'annexe au rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Nous estimons que Khartoum a démontré sa volonté politique de lutter durablement contre les problèmes dans la région. Nous appuyons donc également la nécessité de réviser le régime de sanctions.

Nous sommes cependant préoccupés par les progrès insuffisants du processus de paix. Ma délégation souligne la nécessité de parvenir à un accord de cessez-le-feu permanent en vue de créer un environnement propice à la reprise des pourparlers de paix et d'insuffler un nouvel élan aux dispositions restantes du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous appelons toutes les parties au Darfour à participer véritablement à un processus politique sans exclusive dirigé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (UA) et appuyé par le Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo.

Les affrontements en cours dans la région du Jebel Marra, qui ont une incidence néfaste sur la situation humanitaire au Darfour, sont une autre source de préoccupation. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit envisager de prendre les mesures nécessaires pour accentuer la pression sur les parties qui refusent de cesser les hostilités et continuent d'obstruer les efforts visant à réaliser une paix durable.

Les autres problèmes qui nécessitent notre attention sont notamment l'insécurité alimentaire au Darfour et le grand nombre de personnes déplacées qui n'ont pas un accès suffisant aux services économiques et sociaux de base. Il est évident que nous devons faire évoluer notre approche en effectuant une transition vers la consolidation de la paix. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éliminer les causes profondes du conflit, notamment la fourniture de services de base dans les zones reculées et la recherche de solutions durables à la question des personnes déplacées en appliquant le cadre stratégique intégré

pour le Darfour pour la période 2017-2019 de l'équipe de pays de la MINUAD et de l'ONU. Pour que ces mesures soient efficaces, il faudra renforcer la coordination entre toutes les entités de l'ONU, et le système des Nations Unies ainsi que les donateurs devront fournir un appui financier accru et durable au Gouvernement soudanais.

Il est également crucial que le Gouvernement poursuive sa coopération avec l'ONU et l'UA et accentue ses efforts afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des terres, de garantir l'accès aux services de base, le droit au retour et la restitution des biens, et de renforcer la présence de la police et l'état de droit. Il importe également que les femmes participent véritablement aux processus de prise de décisions, que les enfants soient scolarisés et que les jeunes aient accès à l'emploi pour garantir une stabilité durable.

S'agissant de la reconfiguration de la MINUAD, nous nous félicitons de la finalisation d'un nouveau concept de mission visant à prévenir une rechute et à préparer la sortie de la mission en 2020. C'est pourquoi nous attendons avec impatience la conclusion de la planification intégrée pour mettre en œuvre la reconfiguration envisagée. Nous soulignons une fois de plus que la réussite de ce concept nécessite que le système des Nations Unies s'investisse davantage, tout en restant uni dans l'action. Nous soulignons donc l'importance d'une stratégie de mobilisation de ressources qui garantit l'appui financier à long terme pour la pérennisation de la paix au Darfour.

Enfin, nous remercions le Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo, le personnel de la MINUAD, l'Envoyé spécial, M. Haysom, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et les autres acteurs des efforts inlassables qu'ils déploient pour réaliser la paix et la stabilité au Darfour.

M. Ipo (Côte d'Ivoire): La Côte d'Ivoire remercie la présidence bolivienne pour l'organisation de cette séance d'information du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général (S/2018/912) sur l'évolution de la situation au Darfour et la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Elle félicite M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et de l'ONU et Chef de la MINUAD, pour la qualité de son exposé.

Le présent rapport appelle, de la part de ma délégation, des observations sur la situation politique et sécuritaire, les questions humanitaires et des droits de l'homme, ainsi que l'environnement opérationnel de la MINUAD.

S'agissant de la situation politique et sécuritaire, ma délégation se félicite de la stabilité progressive que connaît la région du Darfour. Elle reste cependant préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, clef de voûte du processus de paix. La Côte d'Ivoire reste convaincue qu'il n'existe pas d'alternative à un règlement politique de la crise au Darfour et exprime par conséquent son ferme soutien au processus politique de sortie de crise en cours. Elle exhorte également toutes les parties prenantes, y compris les mouvements non signataires, à persévérer dans le dialogue constructif afin de sceller définitivement la paix à laquelle les populations du Darfour aspirent tant depuis des années. Mon pays exhorte par ailleurs les autorités soudanaises à œuvrer à l'élaboration de normes consensuelles garantissant la transparence et la crédibilité des élections prévues en 2020.

Sur le plan sécuritaire, ma délégation salue les efforts déployés par les autorités soudanaises en vue de réduire le niveau de violence et d'assurer la sécurité au Darfour. Elle s'inquiète toutefois des affrontements sporadiques dans la région du Jebel Marra, des conflits intercommunautaires, de la persistance des tensions entre éleveurs et agriculteurs ainsi que des attaques des milices contre les populations civiles. Aussi appelle-t-elle les belligérants à la cessation immédiate des hostilités. Ma délégation exhorte également les partenaires de développement à apporter un appui multiforme aux autorités soudanaises dans la recherche de solutions aux causes profondes du conflit.

En ce qui concerne la situation humanitaire et celle des droits de l'homme, ma délégation note avec préoccupation la persistance de l'insécurité alimentaire aggravée par la crise économique et les aléas climatiques, ainsi que les violents affrontements ayant provoqué la destruction des maisons et l'exode massif des populations civiles. En outre, le climat d'insécurité et les fortes pluies dans certaines zones du Jebel Marra rendent difficile l'accès à ces zones, où les besoins humanitaires sont importants. Ma délégation est aussi préoccupée par les attaques contre les personnes civiles, y compris les violences sexuelles au Darfour. La Côte d'Ivoire invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour apporter les réponses adéquates à la dégradation de la situation humanitaire et aux violations des droits de l'homme. À cet égard, mon pays demande

18-33307 **9/14** 

qu'un accès total à toutes les régions du Darfour touchées par le conflit soit accordé aux organismes des Nations Unies. Il invite par ailleurs les parties prenantes à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les acteurs humanitaires afin de fournir une aide adéquate aux populations en détresse.

Mon pays encourage le Gouvernement soudanais à créer, en collaboration avec toutes les parties, les conditions pour un retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées et des réfugiés, de même que leur réinstallation et réinsertion. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire exhorte la communauté internationale à appuyer les autorités soudanaises par une contribution conséquente au financement du plan d'aide humanitaire pour le Soudan au titre de l'année 2018.

S'agissant de l'environnement opérationnel de la MINUAD, la Côte d'Ivoire félicite la MINUAD pour le travail accompli dans des conditions souvent difficiles, caractérisées par une recrudescence des actes de violence à l'encontre de son personnel. La présence de la MINUAD au Darfour s'avère nécessaire pour la protection des populations civiles et des travailleurs humanitaires, de même que pour la consolidation de la paix et le développement au Soudan. Il est donc impérieux que cette mission hybride Union africaine-Nations Unies puisse opérer dans un environnement adéquat.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire appelle la communauté internationale à apporter l'aide financière et technique nécessaire à la mise en place d'institutions fortes, capables de relever les défis liés à l'instauration de l'état de droit, de la justice et de la sécurité au Darfour.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (parle en espagnol): Nous voudrions remercier la présidence bolivienne de la convocation du présent débat, et le Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Mamabolo, de son important exposé.

Le Pérou se félicite de l'amélioration récente de la situation en matière de sécurité au Darfour et espère que ces progrès s'étendront à l'ensemble du territoire, y compris à la région du Jebel Marra, où des affrontements continuent de se produire entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudanfaction Abdul Wahid. Nous soulignons aussi la nécessité de mettre fin aux conflits intercommunautaires et aux affrontements relatifs aux terres et aux ressources naturelles, ce qui n'encourage pas les personnes déplacées à rentrer chez elles.

Nous réaffirmons que seul un accord politique permettra de parvenir à une paix durable et, à cet égard, nous déplorons qu'en dépit des négociations en cours et des efforts déployés par le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'Union africaine, il n'y ait toujours aucun accord avec les groupes armés non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doit, à notre avis, adopter des mesures strictes contre les groupes qui n'auront pas rejoint le processus de paix d'ici au mois de décembre, comme indiqué dans son communiqué du 19 septembre. Le Conseil de sécurité devrait lui aussi envisager de faire de même, ainsi que l'a suggéré M. Mamabolo.

Nous sommes convaincus que le nouveau mandat de la MINUAD et une étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies permettront de traiter plus efficacement les causes profondes du conflit, entre autres résultats, contribuant ainsi à la mise en place du cadre institutionnel nécessaire pour régler pacifiquement les différends relatifs à la propriété foncière.

Nous soulignons la nécessité pour la communauté des donateurs de contribuer à cet effort pendant la période de transition dans la perspective à plus long terme que suppose la pérennisation de la paix. Cela suppose également de mettre en place un cadre institutionnel capable de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, de garantir l'état de droit et de lutter contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme signalées au Darfour, auxquelles sont particulièrement vulnérables les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre condamnation de toutes les formes de violence sexuelle, et à dire combien nous sommes inquiets et scandalisés par les violations qui ont été commises ces derniers mois contre 80 mineurs qui, fautil le souligner, doivent absolument bénéficier d'une prise en charge médicale et psychologique à titre prioritaire.

Nous insistons sur l'importance du cadre de coopération avec l'Organisation des Nations Unies annoncé par le Gouvernement pour lutter contre les violations des droits de l'homme, et en particulier, contre la violence sexuelle liée au conflit. À cet égard, nous soulignons l'importance que revêt la récente condamnation à 20 ans d'emprisonnement d'un membre des Forces armées soudanaises pour le viol d'une mineure. Nous saluons aussi les progrès accomplis par le Gouvernement pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Nous

voudrions saluer aussi l'amélioration de l'accès de l'aide humanitaire, et en particulier la décision du Gouvernement d'autoriser son acheminement aux zones contrôlées par les rebelles dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional.

Avant de terminer, nous voudrions exprimer notre appui aux objectifs et indicateurs proposés par le Secrétaire général pour le retrait de la MINUAD et souligner la nécessité de continuer d'aider le Darfour au cours de la période de transition. La MINUAD a besoin de fonds et de personnel pour asseoir une paix durable. La réduction du coût du maintien de la paix doit, selon nous, permettre de plus grands investissements dans le développement durable. Nous saluons à cet égard les efforts déployés par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour attirer des donateurs potentiels, ainsi que la création d'un groupe des amis de la transition.

Nous appuyons également la recommandation tendant à ce que l'examen stratégique conjoint de la MINUAD, qui doit être présenté en mai 2019, comprenne également une évaluation de la mise en oeuvre des indicateurs de succès mentionnés.

La Présidente (parle en espagnol) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'État plurinational de Bolivie.

Nous remercions le Représentant spécial conjoint, M. Jeremiah Mamabolo, de son exposé et profitons de cette occasion pour saluer le travail qu'il accomplit conjointement avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Premièrement, nous sommes satisfaits d'apprendre que la situation a continué d'être stable au Darfour, que l'amélioration des conditions de sécurité s'est poursuivie pendant la période couverte par le rapport, et qu'il y a eu une réduction des affrontements entre les communautés. Nous saluons à cet égard les efforts importants déployés à cet effet par le Gouvernement soudanais. Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement mais aussi des groupes armés, y compris celui de Adbul Wahid, de prolonger le cessez-le-feu unilatéral dans les zones d'opérations jusqu'à la fin de cette année, et nous espérons que cette décision marque un pas important vers un cessez-le-feu permanent.

De la même manière, nous estimons que cette évolution nous offre la possibilité de nous concenter sur les causes profondes du conflit et d'aller de l'avant dans la consolidation d'une paix durable. À cette fin, il est nécessaire de renforcer l'autorité de l'État au Darfour, de promouvoir les capacités institutionnelles et l'état de droit, et de garantir le financement des activités qui contribuent au relèvement de la région et à son développement.

Pour ce qui est des critères et indicateurs proposés, nous nous félicitons de la manière dont le Secrétariat a travaillé à leur élaboration et insistons sur le fait qu'ils doivent être convenus avec le Gouvernement, en tenant compte des dispositions de la résolution 2429 (2018) concernant le retrait de la MINUAD d'ici à 2020. Mon pays convient qu'il faut respecter certains critères pour le retrait de la mission, mais ceux-ci doivent être assortis de délais réalistes. Nous insistons sur la nécessité de compter sur un financement suffisant pour appuyer les efforts du Gouvernement, et nous en appelons, pour ce faire, à la coopération internationale.

En ce qui concerne la situation politique, nous nous félicitons du communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 19 septembre, dans lequel il fait part de sa décision d'envisager de prendre des mesures à l'encontre de ceux qui entravent les négociations et exige de ces acteurs qu'ils rejoignent le processus de paix en décembre au plus tard. Nous invitons le Conseil de sécurité à appuyer ce communiqué et à prendre des décisions allant dans le même sens.

Nous saluons les efforts que déploient le Gouvernement, les membres du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'Union africaine et la MINUAD pour encourager la mise en oeuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous soulignons également qu'il faut redoubler d'efforts pour résoudre les différends qui subsistent concernant le Document de Doha pour la paix. Nous appelons les mouvements non signataires à participer de manière constructive au dialogue avec le Gouvernement afin de parvenir à une cessation définitive des hostilités.

Nous insistons sur le fait que la seule solution possible à la situation au Darfour passe par un processus politique qui s'attaque aux causes profondes du conflit, notamment les différends concernant les ressources naturelles et la propriété foncière. Nous nous félicitons du travail effectué par les programmes et organismes des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis sur les questions relatives à la propriété foncière. Il s'agit là d'un aspect fondamental pour régler les litiges entre les déplacés et faciliter leur retour volontaire, dans la sécurité et la dignité à leur lieu d'origine.

11/14

En ce qui concerne la situation humanitaire, elle demeure l'un des défis les plus importants. Les conditions de vie des personnes déplacées sont un sujet de grave préoccupation. C'est pourquoi il est indispensable de garantir le libre accès de la MINUAD et des travailleurs humanitaires afin de répondre aux besoins locaux. De même, la lutte antimines, en particulier l'enlèvement des restes explosifs de guerre, est essentielle pour garantir le retour en toute sécurité des personnes déplacées, ainsi que le fonctionnement sûr de la mission.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de financement pour éviter une reprise du conflit. L'appui et la coopération de la communauté internationale seront indispensables pour promouvoir le développement durable au Darfour, renforcer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies et garantir un retrait de l'Opération hybride couronné de succès.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (parle en arabe): Avant toute chose, je voudrais dire ma tristesse suite à la disparition de l'ancien Président de la République du Soudan, le maréchal Abdulrahman Suwar Al-Dahab, le 19 octobre. Je tiens également à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine du rapport qu'ils ont présenté conjointement au Conseil de sécurité (S/2018/530). Je remercie également S. E. l'Ambassadeur Mamabolo, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, de son exposé par visioconférence et de ses efforts inlassables. Enfin, je remercie tous les membres du Conseil qui ont pris la parole à la présente séance. Nous ne manquerons pas de prendre en compte leurs observations.

Depuis l'adoption de la résolution 2429 (2018), en juillet, la situation au Darfour est restée globalement stable, comme il ressort du rapport (S/2018/912) dont le Conseil est saisi. Le Gouvernement soudanais a consenti des efforts considérables pour instaurer et maintenir la sécurité et la stabilité, parallèlement à la réduction et des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et à sa reconfiguration. Il a ainsi déployé des forces de police et de sécurité soudanaises supplémentaires et mis en place des

tribunaux supplémentaires dans les districts, les États et les unités administratives du Darfour. Treize nouveaux tribunaux ont ainsi été créés. Le Gouvernement a également établi des tribunaux à Zalingei, Amri Saleh et Gulu. Des tribunaux spécialisés dans la famille et les enfants, les fonds publics, la protection des consommateurs, la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité et la criminalité liée à la drogue ont également été créés au Darfour. Ces efforts ont rassuré les habitants du Darfour et accru leur sentiment de sécurité. La création de nouveaux tribunaux renforce la justice, le maintien de l'ordre et l'état de droit. Nous espérons que le Conseil et ses membres prendront acte de ces mesures positives.

Afin de prévenir l'impunité, le Bureau du Procureur a examiné 184 affaires de violations entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre. Cent deux affaires ont été renvoyées devant la justice et un grand nombre ont déjà été jugées. Le travail se poursuit en ce qui concerne les affaires restantes. Ces efforts ont conduit à une hausse du nombre de retours volontaires. Plus de 385 000 personnes déplacées ont ainsi pu retourner chez elles. Le Gouvernement et les partenaires de la paix œuvrent ensemble pour créer les conditions nécessaires au retour volontaire.

Dans les deux résolutions adoptées en juin 2017 et juillet 2018 (résolutions 2363 (2017) et 2429 (2018)), le Conseil a reconnu que la situation était redevenue normale. Il a décidé que le moment était venu de passer du maintien de la paix à la consolidation de la paix et que la phase de transition devait être la responsabilité de trois parties, à savoir, premièrement, le Gouvernement soudanais; deuxièmement, l'ONU et l'Union africaine, afin de mener à bien les processus administratifs et logistiques liés au retrait de la mission; et troisièmement, l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier, et de la communauté internationale, en général. En adoptant ces deux résolutions, le Conseil a reconnu que le principal objectif fixé au paragraphe 24 de la résolution 1769 (2007), portant création de la MINUAD, à savoir l'amélioration sensible de la situation au Darfour, était pour ainsi dire atteint.

Le Conseil se souviendra peut-être que jusqu'à l'adoption de la résolution 2363 (2017) en juin, le Département des opérations de maintien de la paix avait décidé que les objectifs qui seraient systématiquement mis en avant et inclus dans les rapports du Secrétaire général seraient liés à l'amélioration sensible de la situation. C'est l'approche correcte qui a conduit à

l'adoption de la résolution 2363 (2017), suivie de la résolution 2429 (2018). C'est pourquoi nous appelons à adopter la même approche pour la période 2018-2020. La mise en œuvre de la stratégie de sortie ne doit pas dépendre des détails des objectifs fixés. Les objectifs doivent, au contraire, dépendre de l'amélioration sensible de la situation.

À ce stade, nous voudrions remercier tous les membres du Conseil qui ont réagi de façon constructive à nos propositions dans le document que nous leur avons distribué il y a deux semaines. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix d'avoir donné à la Mission soudanaise plus d'une possibilité de préciser son point de vue.

Nous nous référons aux déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères et Chef de la Mission soudanaise pour la session en cours de l'Assemblée générale lors de ses rencontres avec le Secrétaire général et les Secrétaires généraux adjoints à la réunion de haut niveau tenue le 28 septembre. Il a insisté sur l'importance du processus de consolidation de la paix en cours, qui est une responsabilité partagée par les trois parties que j'ai mentionnées, pour parvenir à une paix totale et durable. Nous soulignons que le Soudan poursuivra ses initiatives, qui ont été saluées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions successives depuis 2014, et qui ont également été saluées par le Conseil des droits de l'homme dans sa dernière résolution sur le Soudan adoptée en septembre.

Le Conseil pourrait également convenir avec nous que le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUAD et le processus de paix au Darfour repose essentiellement sur le Document de Doha pour la paix au Darfour. Il se fonde également sur la mise en œuvre dudit Document pour mesurer les progrès accomplis au Darfour. Nous appuyons fermement cette approche, comme nous l'avons rappelé plusieurs fois au Conseil, en particulier pendant une période qui peut être qualifiée de quelque peu incertaine. Puisque nous avons convenu du rôle central et de l'importance du Document de Doha, nous appelons le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix à accorder une importance égale à la Commission de suivi, qui est composée des membres permanents du Conseil de sécurité, des pays voisins du Soudan, de pays donateurs et de partenaires au service de la paix, ainsi que de l'État du Qatar et des parties signataires. Les rapports publiés depuis la création de cette Commission en 2011 devraient servir de référence pour le Secrétaire général adjoint et le Département des

opérations de maintien de la paix dans leurs rapports au Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Au cours de la période à venir, nous consulterons les membres du Conseil, le Secrétariat et le Secrétaire général adjoint afin de présenter des propositions concrètes en vue de rendre opérationnels le Document de Doha et ses mécanismes.

Du fait de l'amélioration considérable et continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans tous les États du Darfour depuis 2015, il incombe au Gouvernement soudanais, avec l'appui de la communauté internationale, de faire passer le Darfour de la phase de conflit à la phase de construction, de reconstruction et de relance du développement souhaitée pour consolider la stabilité. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement soudanais a participé activement à la réunion de haut niveau qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale sur la question de la transition du maintien à la consolidation de la paix au Darfour.

Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de la recommandation adoptée lors de cette réunion, à savoir la tenue d'une conférence des donateurs pour le financement de la phase de transition et l'appui aux projets de développement qui constituent la base d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour. À cet égard, nous appuyons ce qu'a dit le Représentant permanent de l'Éthiopie, ainsi que les déclarations faites par le Représentant du Koweït et d'autres : combler les lacunes au Darfour ne sera possible que si les engagements sont tenus.

Les membres du Conseil ont soulevé un point important, à savoir qu'Abdul Wahid ignore toutes les résolutions du Conseil de sécurité. L'indifférence d'Abdul Wahid vis-à-vis des résolutions et des membres du Conseil témoigne de son mépris pour la légitimité internationale incarnée par le Conseil. Aucune mesure concrète et décisive n'a été prise contre lui. Si cela avait été le cas, lui et son frère - qui a récemment tué cinq membres des forces rebelles – n'auraient pas été en mesure de commettre de tels crimes odieux. Nous saluons la déclaration faite par le Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo, et les déclarations des représentants de l'Éthiopie, de la Guinée équatoriale, du Koweït et du Kazakhstan. Nous ne devons pas oublier que cette pression serait exercée sur une personne qui contrôle des enclaves dans la zone montagneuse, c'està-dire une minuscule parcelle de terre – seulement 5 % de la zone du Jebel Marra, qui représente 5 à 6% de la superficie du Darfour.

18-33307 **13/14** 

Au final, la prospérité, la sûreté et la sécurité du peuple soudanais sont un devoir sacré pour le Gouvernement soudanais. Ce devoir est complété par les efforts déployés par le Gouvernement soudanais pour parvenir à une paix durable dans la région, à commencer par les pays voisins. C'est précisément ce que fait actuellement le Gouvernement soudanais et ce dont le Conseil est témoin. Nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre ces objectifs.

La Présidente (parle en espagnol) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.